

CHIMIE – INDEXATION

INDEXATION DES SALAIRES DES OUVRIERS

AU 1^{er} MARS 2019

A partir du 1^{er} mars 2019, les salaires et les primes d'équipes du secteur augmentent de 2%. Vous trouverez les nouveaux montants minimaux dans le tableau ci-dessous. Même si votre salaire et votre prime sont supérieurs aux montants ci-dessous, ils doivent augmenter de 2%.

REGIME HORAIRE h/semaine	SALAIRES		PRIMES D' EQUIPES	
	DEPART	APRES 12 MOIS	MATIN ET APRES-MIDI	NUIT
H/semaine	€ / HEURE	€ / HEURE	€ / HEURE	€ / HEURE
40h	11,5300€	11,6705€	0,6903€	2,3193€
39h30	11,6755€	11,8185€	0,6990€	2,3487€
39h	11,8255€	11,9700€	0,7080€	2,3788€
38h30	11,9790€	12,1250€	0,7172€	2,4097€
38h	12,1365€	12,2850€	0,7266€	2,4414€
37h30	12,2985€	12,4485€	0,7363€	2,4740€

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à solliciter votre délégué, votre régionale ou à visiter notre site internet www.accg.be